

FRANCEPOWER



BP 212

147 bis rue de Merville

F - 59524 HAZEBROUCK Cedex

Tel: (33) 03 28 50 92 30

Fax (33) 03 28 50 92 31

e-mail : france-power@wanadoo.fr

www.francepower.fr

MANUEL D'UTILISATION

Ed 08.09

GROUPE MOTOPOMPE DE CHANTIER

FP 50 KA FL

Code 00536



PRESENTATION

Nous vous remercions d'avoir choisi cette Pompe Flottante FRANCEPOWER et espérons qu'elle vous procurera toute satisfaction durant plusieurs années.

Pour cela nous vous conseillons vivement de prendre connaissance du présent Manuel d'Utilisation ainsi que celui du MOTEUR et de la POMPE livré avec le matériel.

CONSIGNES DE SECURITE

- Consultez et respectez impérativement les Règles de Sécurité mentionnées dans la notice d'Utilisation du MOTEUR et de la POMPE.
- Ne pas autoriser les enfants et les personnes non informées à utiliser la Pompe.
- Ne pas couvrir la pompe pendant son fonctionnement.
- Remplacez tout composant défectueux, usagé ou perdu par une pièce détachée d'origine FRANCEPOWER, seule garantie pour votre sécurité et le fonctionnement correct du matériel.

AVANT LE DEMARRAGE

- a) Vérifier si les deux vis de fixation de la motopompe sur le flotteur sont bien serrées.
- b) Vérifier le niveau d'huile dans le moteur avec la jauge, **sans la visser**. Le niveau doit se trouver entre les repères « **ajouter** » (**ADD**) et « **plein** » (**FULL**). Ne pas remplir de trop.

Pour le type d'huile, veuillez consulter le manuel d'utilisation du moteur.

La capacité du carter d'huile est de **0.65 litres**.

- c) Faire le plein du réservoir avec de l'essence automobile fraîche et propre, **SANS PLOMB 95**.
La capacité du réservoir est de **2 litres**.

UTILISATION

DEMARRAGE

- a) **Démarrer le moteur**
 - a. Ouverture du robinet d'essence
 - b. Levier de commande sur la position « **starter** »
 - c. Tirer sur la corde
 - d. Ramener le levier de commande sur la position « **rapide** » ou « **lente** »
- b) Installer le raccord du tuyau sur celui du refoulement de la pompe.
Eviter de soulever ou de renverser la motopompe
- c) Attacher une corde à l'extrémité du flotteur (*ne pas l'attacher à l'arceau, sauf si une descente verticale de l'appareil est prévue, d'un pont ou d'un quai, par exemple*).
- d) Mettre la motopompe à l'eau.

ARRET MOTEUR

- a) Mettre le levier de commande sur la position « **STOP** »
- b) Tirer doucement sur la corde pour mettre le moteur en compression.
- c) Fermer le robinet d'essence

ENTRETIEN

- a) La pompe et le flotteur ne demandent aucun entretien particulier. Il n'existe aucune pièce d'usure à remplacer. Le flotteur en polyéthylène est à nettoyer avec un bon produit d'entretien pour plastique.
- b) Il est recommandé de changer l'huile du moteur toutes les 50 heures. L'opération se fait plus facilement si le moteur est chaud
- c) Consulter le calendrier d'entretien de routine indiqué dans le manuel d'utilisation du moteur.
- d) Pour tout renseignement complémentaire, veuillez nous contacter.

ATTENTION : Si pour des raisons diverses : transport, rangement, etc., vous ne laissez pas la motopompe fixée sur son flotteur, il est nécessaire de conserver la plaque métal sur le flotteur.

Les variations de température peuvent entraîner une légère déformation du flotteur et rendre ensuite délicate la mise en place de la motopompe.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

POMPE

Type
Débit
Hauteur manométrique
Refoulement

FP 50 KA FL

Centrifuge
49 m³ / h
10 m
Ø 50

MOTEUR

Type
Cylindrée
Carburant
Capacité réservoir
Démarrage

KAWASAKI

FJ 180 V
179 cm³
Essence
2 litres
Manuel

DIMENSIONS

Longueur
Largeur
Hauteur
Poids

0.89 m
0.64 m
0.50 m
26 kgs

*Les spécifications de ce manuel peuvent être changées sans préavis.
Les descriptions et illustrations de ce manuel ne sont fournies qu'à titre indicatif et peuvent ne pas correspondre exactement à votre pompe flottante.*



FRANCEPOWER

tél : (33) 03 28 50 92 30 fax : (33) 03 28 50 92 31 email : france-power@wanadoo.fr

FRANCEPOWER
BP 212
147 Bis rue de Merville
59524 HAZEBROUCK Cedex

L'énergie facile !

Ed 12.05

POLITIQUE DE GARANTIE

Les produits distribués par FRANCEPOWER sont couverts par une garantie contractuelle définie ci-dessous.

OBJET DE LA GARANTIE

La garantie s'applique contre tout défaut : de matière, de fabrication, de montage provoquant un dommage quelconque au produit et/ou son fonctionnement incorrect.

ÉTENDUE DE LA GARANTIE

Elle consiste exclusivement au remplacement à titre gratuit du (des) composant(s) défectueux et à la prise en charge des frais de main d'œuvre engagés pour cette intervention.

Taux horaire de main d'œuvre pratiqués :
Moteur Diesel : 29 €
Autres produits : 26 €

PÉRIODE DE GARANTIE

1 an en usage domestique
6 mois en usage professionnel

INTERVENTION DE GARANTIE

1. L'agent SAV constate le défaut, s'informe des conditions de la panne, d'utilisation du produit et de son historique.
2. Commande la (les) pièce(s) de rechange.
3. Effectue la réparation, s'assure du bon fonctionnement, fait les essais, les réglages.
4. Remplit correctement le Formulaire de Garantie, le retourne à FRANCEPOWER avec la (les) pièce (s) défectueuse (s) et la facture récapitulative du Formulaire de Garantie.

5. Après accord du fabricant sur le défaut constaté, FRANCEPOWER fait bénéficier l'agent SAV de la garantie en effectuant le règlement de la facture envoyée par l'agent SAV.

EXCLUSION DE GARANTIE

C'est le cas pour tout incident consécutif à : un manque d'entretien, une utilisation maladroite, une usure normale ou une panne survenue au delà de la période de garantie.

Pour une intervention éventuelle sur site, les frais de route de l'agent SAV ne sont pas couverts par la garantie contractuelle. C'est à la demande expresse de FRANCEPOWER que ce type de dépannage doit être effectué. Les frais sont alors couverts selon le barème kilométrique donné par le Distributeur.

RETOUR DE MATÉRIEL

En cas de doute ou de litige en matière de garantie, après accord de FRANCEPOWER, l'agent SAV peut retourner le produit défectueux pour remise en état chez le Distributeur. Celui-ci le réceptionne franco de port et le renvoie de la même manière.

GARANTIE APRÈS RÉPARATION

Les composants neufs montés pour la remise en état du produit sont garantis 3 mois. Au delà de cette période, aucune garantie constructeur n'est accordée en cas de défaillance.



SIRET 415 402 023 00022
CODE APE 518 N



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ **CE**

Le constructeur :

FRANCEPOWER
147 bis rue de Merville
BP 212
F – 59524 HAZEBROUCK Cedex

Déclare que le matériel neuf désigné ci-après

POMPE FLOTTANTE FP 50 KA FL

est conforme aux exigences de :

- Directive 89/392 CEE modifiée par la Directive 93/68 CEE en application des normes européennes disponibles en date de sa fabrication.

De même le représentant FRANCEPOWER déclare que ce produit ne soit pas mis en service tant que le mécanisme lui fournissant de l'énergie ne soit pas déclaré en conformité avec les Directives CE et normes auxquelles il est soumis

Fait à Hazebrouck le : 01.02.2007

Le Directeur : D .Lambin